PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE SAMEDI 24 AVRIL 2021

Conformément aux statuts, et à <u>l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, l'Assemblée Générale annuelle annoncée par mail du 30 mars 2021 s'est tenue le samedi 24 avril 2021 à 10h00, sous forme de conférence audiovisuelle via le procédé ZOOM de téléconférence, conformément aux circonstances mentionnées dans l'ordonnance.</u>

Cette Assemblée, régulièrement convoquée par courriel adressé aux membres à jour de leur cotisation, le 10 avril 2021, s'est tenue sous la présidence de Madame Christine GETIN, Présidente de l'Association HyperSupers – TDAH France, un registre de présence ayant été établi par Madame Claudine CASAVECCHIA au bilan de :

- Membres adhérents à jour de leur cotisation en 2020-2021 dont la liste a été arrêtée le 10 avril ayant reçu le lien pour voter et participer à la présentation du bilan de l'année 2020 : deux mille deux cent cinquante membres. (2250)
- Membres adhérents ayant émargé, à jour de leur cotisation : quatre cent-trente-cinq (435),
- Les votes ayant pu avoir lieu sur invitation par mail personnalisé envoyé le 23 avril 2021 d'un lien personnel via l'application spécifique d'enquête Vocaza, permettant d'établir une feuille d'émargement des votes, deux assesseurs ont été nommé pour contrôler les votes: M. Mickaël Veaudour et Mme Nathalie Couture.

La Présidente déclare que, selon les statuts, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'Assemblée Générale a statué sur les points suivants :

- Présentation et Nomination d'un Commissaire aux Comptes : les comptes ne seront pas présentés lors de cette assemblée générale. L'assemblée générale vote pour nommer un Commissaire aux comptes.
- Approbation du bilan moral 2020
- Élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration

RÉSULTATS DES VOTES

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Claudine Casavecchia, Trésorière explique que lors de l'exercice 2020 l'association a franchi un seuil de montant de subventions, aussi nous devons à présent nommer un Commissaire aux Comptes.

Présentation du Commissaire aux Comptes et de sa mission

Monsieur André-Paul Bahuon, Commissaire Aux Comptes et Co-Président du Cabinet JEGARD-CREATIS, choisi par le Conseil d'Administration, s'est présenté à l'Assemblée et a exposé sa mission. Il a également répondu aux différentes questions formulées par les membres adhérents.

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La nomination au titre de l'exercice 2020 et pour une durée de 6 exercices, du Cabinet CREATIS AUDIT représenté par Monsieur André Paul BAHUON est validée, par quatre cent onze voix pour, deux voix contre et vingt-deux abstentions, sur quatre cent trente-cinq votants. Son mandat viendra à échéance à l'occasion de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

BILAN MORAL

Bilan moral présenté par Madame Christine GETIN, Présidente.

Ce bilan a permis d'exposer aux membres l'ensemble des actions menées en 2020 au nom de l'Association, ainsi que les projets pour l'année 2021.

Bilan moral 2020 adopté par quatre cent six voix pour, trois voix contre et vingt six abstentions sur les quatre cent trente-cinq (435) votants

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale prend acte des membres sortants suivants :

- En fin de mandat : Claudine CASAVECCHIA Née MAS, Stéphane CARRE de MALBERG, née VINCENT DE VAUGELAS, Catherine LANGLET née REGNIER.
- Florence CREPIN, Camille THEROND-CHARLES, Bruno ROBIN, Joris DELIVRE-MELHORN, se portent candidats pour élection au CA soumis au vote des adhérents :

Sont déclarés régulièrement élus, à la majorité des votants, au Conseil d'Administration :

- 412 voix pour, 2 voix contre, 21 abstentions: Claudine CASAVECCHIA née MAS
- 410 voix pour, 4 voix contre, 21 abstentions: Florence CREPIN
- 404 voix pour, 3 voix contre, 28 abstentions: Joris DELIVRE-MELHORN
- 403 voix pour, 5 voix contre, 27 abstentions : Catherine LANGLET née REGNIER
- 405 voix pour, 4 voix contre, 26 abstentions: Bruno ROBIN
- 405 voix pour, 4 voix contre, 26 abstentions: Camille THEROND-CHARLES née **THEROND**
- Claudine CASAVECCHIA (quatre cent douze voix pour sur quatre cent trente-cinq
- Florence CREPIN (quatre cent dix voix pour sur les quatre cent trente-cinq votants)
- Joris DELIVRE-MELHORN (quatre cent quatre voix pour sur les quatre cent trente-cinq votants)
- Catherine LANGLET (quatre cent trois voix pour sur les quatre cent trente-cinq votants)
- Bruno ROBIN (quatre cent cinq voix pour sur les quatre cent trente-cinq votants)
- Camille THEROND-CHARLES (quatre cent cinq voix pour sur les quatre cent trente-cinq votants)

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30 après déclaration du résultat des votes. Christine GÉTIN remercie chaleureusement les adhérents pour leur présence. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente.

Présidente

Fait à Paris le 27 avril 2021